

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

LE SALAIRE MINIMUM ET LES JEUNES AUX ÉTUDES

Commission des affaires sociopolitiques

**40^e Congrès ordinaire
23, 24 et 25 novembre 2007
Cégep de Sept-Îles**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Tommy Girouard-Belhumeur, coordonnateur à la recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux préuniversitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études postsecondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ

3449 rue Saint-Denis, suite 1

Montréal (Québec) H2X 3L1

Téléphone : 514-396-3320

Télécopieur : 514-396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
LE TRAVAIL, LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS.....	5
L'IMPACT DU SALAIRE MINIMUM	7
CONCLUSION.....	9

Introduction

La lutte contre la pauvreté, sous plusieurs formes, est un enjeu majeur auquel la Fédération participe activement à travers différents groupes. Tout récemment d'ailleurs, elle a rejoint la coalition des 8 objectifs du millénaire pour le développement (8 OMD) qui travaille à faire connaître à la population les 8 objectifs de la *Déclaration du millénaire* écrite par l'ONU et signée, entre autres, par le Canada. Elle a également rejoint dans le passé, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui est à l'origine de la loi québécoise de lutte à la pauvreté. On ne peut oublier non plus sa participation au Front de défense des non-syndiqués.

Ces deux derniers groupes, Collectif pour un Québec sans pauvreté et FDNS, enclenchent d'ailleurs une grande campagne de sensibilisation et de pression afin d'aider les Québécoises et les Québécois à se sortir de la pauvreté. Le moyen proposé? Ils suggèrent d'augmenter le salaire minimum à 10,16 \$. Cette mesure fait partie de la campagne 10/12 000/20 000 du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Ce concept a d'ailleurs été ajouté aux positions de la FECQ.

Le groupe Au bas de l'échelle, en collaboration avec le FDNS¹, a développé une expertise dans le domaine en plus de produire un document résumant de façon claire et efficace leur argumentaire. Disponible sur le site web d'Au bas de l'échelle, ce document est une ressource importante de statistiques et d'information sur les travailleuses et les travailleurs au salaire minimum. Cependant, très peu d'information sur la situation financière des étudiantes et des étudiants rémunérés au salaire minimum est apportée. C'est pourquoi la FECQ, en plus de participer activement à la campagne pour la hausse de salaire minimum, a décidé de développer un discours orienté sur la situation des étudiantes et des étudiants face au salaire minimum.

Cet avis sera donc une démonstration de l'importance pour les étudiantes et les étudiants d'une hausse du salaire minimum. La situation financière de ces jeunes travailleuses et de ses jeunes travailleurs sera abordée. Viendra ensuite une analyse de l'impact de la hausse du salaire minimum pour les étudiantes et les étudiants.

¹ Pour plus de données sur l'impact ailleurs que dans la sphère étudiante, référez-vous au documents présents sur le site d'Au bas de l'échelle : <http://www.aubasdelechelle.ca>

Le travail, les étudiantes et les étudiants

Le travail est universel et intemporel. Il a toujours été considéré par les différentes sociétés humaines comme une preuve de l'atteinte d'une grande autonomie chez les jeunes. Leur participation au revenu familial était d'ailleurs essentielle afin d'avoir un niveau de vie acceptable pour toute la cellule familiale. Que ce soit en chassant avec les hommes, en aidant dans les champs lors de la saison des récoltes ou bien en devenant ouvrier d'une usine de textile, leur travail aidait à la survie de toute leur famille.

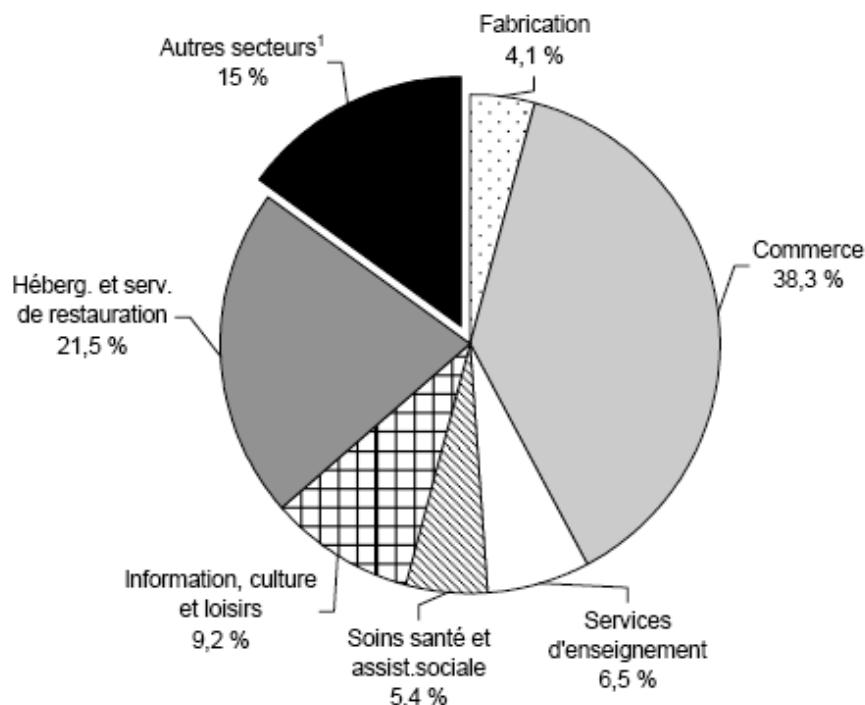
Maintenant que nous nous trouvons dans une société d'abondance, leur participation au revenu familial, pour la majorité des ménages, n'est plus indispensable à un bon niveau de vie. Pourtant, la proportion des étudiantes et des étudiants à temps plein qui travaillent durant l'année scolaire n'a jamais été aussi forte. Chez les 15-19 ans, cette proportion a doublé depuis la deuxième moitié des années 1970. Chez les 20-24 ans et les 24-29 ans, on peut compter près de 4 fois plus d'étudiantes à temps plein travailleuses et d'étudiants à temps plein travailleurs². Cette hausse de présence sur le marché du travail s'explique par plusieurs raisons. Chez les plus jeunes, les 15-19 ans, la raison principale, selon l'*Étude sur les jeunes en transition (cycle 1-2000)* de Statistiques Canada, serait pour des dépenses personnelles comme des biens de consommation. Pour les autres jeunes, 18-29 ans, ce serait pour payer leurs études (*Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPEP) de 2002* de Statistiques Canada). D'ailleurs, malgré que le nombre de jeunes qui travaillent pendant leurs études à temps plein ne soit pas majoritaire (45,4 %), il s'agit d'une incroyable augmentation depuis les années 70 où seulement 20 % avaient un emploi rémunéré ou étaient à la recherche active d'un emploi³. Cet écart entre les deux groupes d'âge peut s'expliquer par le coût des études universitaires beaucoup plus élevé qu'au secondaire et au collège, mais également parce que les plus jeunes sont plus nombreuses et plus nombreuses à habiter chez leurs parents durant cette période.

La présence sur le marché du travail des jeunes étudiantes et étudiants est presque uniquement concentrée dans le secteur des services (voir Figure 1). C'est plus de 94 % des étudiantes travailleuses et des étudiants travailleurs qui ont un emploi dans ce domaine d'activité. Plus concrètement, c'est 6 emplois étudiants sur 10 qui sont dans le commerce au détail et la restauration. Le domaine de l'information, de la culture et des loisirs, le domaine de la santé et des services sociaux et le domaine des services d'enseignement se partagent 20 % de l'emploi des étudiantes et des étudiants.

² Institut de la statistique du Québec (ISQ). *Réalité des jeunes sur le marché du travail en 2005*, ISQ, Québec, octobre 2007, p. 118.

³ Ibid., p. 115.

Figure 1 :
Répartition de l'emploi étudiant par secteur d'activité économique, Québec, 2005



1. Le groupe « Autres secteurs » inclut les secteurs suivants : secteur primaire; construction; transport et entreposage; finance; assurances; immobilier et location; services professionnels, scientifiques et techniques; services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et aux autres services de soutien; administrations publiques; autres services.

Source : Statistiques Canada, Enquête sur la population active, moyennes de huit mois pour l'année civile (de janvier à avril, de septembre à décembre).

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

L'avantage principal permettant au secteur des services de dominer chez l'emploi étudiant est sans aucun doute la flexibilité des horaires. En effet, ce secteur n'exige pas un horaire quotidien aussi fixe qu'un poste de journalier dans une usine par exemple. Et puisque 92,5 % des étudiantes travailleuses et des étudiants travailleurs sont à temps partiel sur le marché du travail⁴, un horaire facilement adaptable aux contraintes de la vie étudiante les pousse à prendre ce choix.

Par contre, un inconvénient à cette spécialisation de l'emploi étudiant est un taux horaire très bas. La moyenne du salaire des 15-19 ans, en 2005, n'était que de 8,28 \$ alors que le salaire minimum passait de 7,45 \$ à 7,60 \$ en mai de la même année. Depuis 1997, les étudiantes et les étudiants n'ont donc pas augmenté leur pouvoir d'achat. En fait, il a diminué de 0,6 % au cours de ces huit années.

⁴ Ibid., p. 117.

Il est important de noter que lorsque l'on fait fi de l'âge et que nous ne considérons que le type d'établissement d'enseignement, le taux horaire moyen des étudiantes et des étudiants du cégep est de 9,06 \$. Cette différence avec le groupe d'âge des 15-19 ans est due au retrait des jeunes du secondaire qui travaillent dans une plus grande proportion au salaire minimum. De plus, l'emploi des cégépiennes et des cégépiens est de plus en plus près du domaine d'études, favorisant un taux horaire plus élevé⁵.

Par contre, il ne faut pas oublier que la majorité des travailleuses et des travailleurs au salaire minimum sont des jeunes de moins de 25 ans. En 2004, les 15-19 ans représentaient 37,5 % des employées et des employés au salaire minimum. En ajoutant les 20-24 ans, c'est 55,3 % des personnes travaillant au taux horaire minimum que représentent les jeunes⁶. En comparaison avec le reste des étudiantes travailleuses et des étudiants travailleurs, les jeunes payés au salaire minimum occupent 31,2 % de l'emploi étudiant. En 2004, elles et ils étaient 72 944 employés au salaire minimum sur moins de 233 800 étudiantes travailleuses et étudiants travailleurs⁷⁸. C'est donc près d'une étudiante ou d'un étudiant sur trois, de moins de 25 ans, qui travaille au salaire minimum. Il devient donc, à la lumière de ces chiffres, évident que le taux horaire minimum a une influence majeure sur la population étudiante.

L'impact du salaire minimum

Comme nous l'avons vu précédemment, la proportion d'étudiantes et d'étudiants payés au salaire minimum est importante. La lourde présence des jeunes aux études dans les secteurs des services de restauration et d'hébergement ainsi que des commerces de détail explique en grande partie ce phénomène. Mais concrètement, qu'est-ce que la hausse du salaire minimum peut-elle apporter aux étudiantes et aux étudiants travaillant à ce taux horaire? Quels programmes gouvernementaux peuvent être influencés par une telle augmentation? Voilà des questions qui méritent qu'on prenne le temps d'y répondre.

Tout d'abord, du point de vue financier, l'avantage est évident. Puisque la moyenne du salaire horaire des étudiantes et des étudiants au cégep tourne autour de 9,06 \$, augmenter le salaire minimum à 10,16 \$ comme le suggère le Front de défense des non-syndiqués et plusieurs autres groupes, c'est déjà une hausse de 12,14 % par rapport à la moyenne présentement gagnée. La moyenne d'heure de travail par semaine se situant à environ 15,6 heures, le salaire hebdomadaire est donc égal à 141,34 \$⁹. L'augmentation du salaire minimum permettrait aux étudiantes et aux étudiants de gagner 1,7 heure de plus pour se concentrer sur ses études ou pour amasser plus d'argent. Après tout, plusieurs études ont démontré que le travail à temps partiel dépassant 15 heures peut nuire à la réussite scolaire de certains jeunes, particulièrement les moins âgés¹⁰.

⁵ Ibid., p. 122.

⁶ AUBRY, François. *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi : des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum*, Au bas de l'échelle, Québec, 2006, p. 16.

⁷ Ibid., p. 16.

⁸ Op. cit., p. 5.

⁹ Ibid., p. 118.

¹⁰ FRANKE, Sandra. *Travailler pendant ses études : une charge de plus à l'emploi du temps des jeunes*, Statistiques Canada, 2003, p. 25.

On peut également ajouter à cela les impacts potentiels qu'aurait une hausse du salaire minimum sur l'Aide financière aux études. En effet, le programme d'AFE prévoit une exemption de revenus par mois. Lorsque l'étudiante ou l'étudiant est en congé d'été, elle ou il peut accumuler jusqu'à 1 110 \$ par mois. Ce montant, comme l'explique le document de la FECQ *Avis sur l'Aide financière aux études*, représente le revenu que rapporte pendant un mois un travail de 40 heures par semaine à un taux horaire de 6,93 \$ (approximativement le salaire minimum de 1998). Réajuster ce montant en même temps que le salaire minimum permettrait aux étudiantes et aux étudiants d'accumuler un revenu d'été suffisant pour avoir un niveau de vie acceptable avec l'Aide financière aux études tout au long de l'année et favoriser la réussite scolaire par une diminution du travail durant la période scolaire. Puisque le reste des calculs touchant la contribution étudiante ne sont que des pourcentages dudit revenu, l'ajustement se fait automatiquement et laisse un peu plus d'argent dans les poches des étudiantes et des étudiants bénéficiaires de l'Aide financière aux études.

En plus de ces effets bénéfiques, une hausse du taux horaire minimum pourrait avoir un impact sur l'accès aux études postsecondaires. Les étudiantes et les étudiants venant de milieux plus défavorisés ont tendance à surestimer le coût de leurs études, créant ainsi une barrière psychologique à l'accès aux études postsecondaires¹¹. Déjà que les frais de scolarité constituent une barrière à l'accessibilité, rajouter par-dessus la peur de ne pas avoir les moyens d'avoir un niveau de vie adéquat durant ses études risque fort de réduire l'impact de l'éducation postsecondaire dans la mobilité sociale des jeunes venant de familles à faible revenu. Après tout, Paulo Coelho ne disait-il pas dans son roman philosophique *L'alchimiste* : « [...] la crainte de la souffrance est parfois pire que la souffrance elle-même. » Donner les moyens aux jeunes défavorisés de vaincre cette peur, c'est déjà un pas vers l'amélioration de leur sort.

Tous les impacts précédemment analysés ont inévitablement un impact sur la réussite scolaire des jeunes étudiantes et étudiants. Les problèmes financiers étant une source de stress chronique pour 38 % de la population canadienne, les étudiantes et les étudiants n'échappent pas à cette réalité¹². Et puisque le stress augmente les risques d'échecs ou d'abandon des cours à l'université, notamment, réduire le poids financier des étudiantes et des étudiants ne peut être que bénéfique pour la réussite scolaire¹³.

¹¹ VIGNEAU, Paul. *Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études*, août 2007, Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), p. 37.

¹² WRIGHT, Christine. *Rapports sur la santé : Stress, santé et bienfaits du soutien social*, Statistiques Canada, vol. 15, no. 1, janvier 2004, p. 13.

¹³ PHILION, Ruth. *État des lieux du mentorat par les pairs à l'Université d'Ottawa*, Options pédagogiques, vol. 6, no. 4, août 2003.

Conclusion

En terminant, nous pouvons conclure que l'augmentation du salaire minimum à 10,16 \$ serait avantageuse pour les étudiantes et les étudiants. Leur présence importante dans le secteur des services d'hébergement et de restauration ainsi que dans les commerces de détail augmente les chances qu'elles et qu'ils obtiennent un emploi au salaire minimum. Toute modification à ce taux horaire de base a une influence directe sur l'emploi étudiant en entier.

Une telle mesure de protection sociale aurait un impact important sur les finances précaires des étudiantes et des étudiants de tout âge. Leur revenu étant faible pour la plupart, la possibilité d'accumuler plus d'argent en travaillant moins de temps est nécessairement avantageuse pour celles et ceux qui ont de moins bons résultats scolaires. Avec un ajustement des exemptions de l'Aide financière aux études, il leur serait même possible de réduire grandement leurs heures de travail durant la période scolaire et ainsi se concentrer sur leur réussite. Il ne faut pas oublier non plus que permettre un plus grand revenu assuré réduit la crainte que constitue le coût de l'éducation. La présence de frais de scolarité à elle seule peut réduire l'accès à l'éducation et hausser le salaire minimum peut favoriser la confiance d'une personne à faible revenu envers les études postsecondaires. Et puis, étant donné que le stress nuit à la réussite scolaire, réduire le poids financier peut inévitablement réduire cet effet négatif.

La hausse substantielle du salaire minimum est un moyen somme toute efficace pour assurer un niveau de vie adéquat aux étudiantes et aux étudiants. De plus, la pauvreté et la précarité des travailleuses et des travailleurs qui ne sont pas aux études font partie des luttes auxquelles la FECQ se montre toujours solidaire. Supporter cette cause, c'est également supporter le reste des salariées et des salariés qui tentent de sortir de la pauvreté.

Il y a, en plus de ce moyen, d'autres changements qui peuvent être envisagés pour améliorer leur situation. On a qu'à penser à une réforme de l'Aide financière aux études, cette dernière n'étant pas adaptée à la réalité étudiante actuelle. Un revenu minimum garanti pour toute personne, comme le revendique le Collectif pour un Québec sans pauvreté, serait aussi une excellente solution afin d'éviter que les étudiantes et les étudiants ne vivent plusieurs années sous un seuil de pauvreté déplorable.